Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_04-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 02 juin 2026

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Quentin RENAULT), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 4 – Organisation municipale – Désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme

La commune de Broöns est, depuis mai 2025, actionnaire de la SPL Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Une assemblée spéciale réunissant l'ensemble des communes actionnaires sera organisée prochainement afin de procéder à l'élection du président de cette Assemblée spéciale qui siège au Conseil d'Administration de la SPL Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant. M. le Maire propose de désigner Mme Céline ENGEL, 6ème adjointe, notamment en charge de cette thématique.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_04-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉSIGNE** Mme Céline ENGEL comme représentante à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Dinan-Cap Fréhel Tourisme.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/06/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)

La secrétaire
Mme Alicia PILORGET